Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inculpé pour pornographie, l'enseignant est suspendu

La Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, Anne-Catherine Lyon a suspendu jusqu'à droit connu un enseignant du secondaire inférieur, inculpé de pornographie pédophile. Les parents et les enseignants seront informés par la direction de l'établissement de ce cas qui s'inscrit dans la vaste enquête menée sur les utilisateurs du site pédophile américain Landslide.

Dans son enquête, la Justice vaudoise a établi les faits, reconnus par l'inculpé. Informé ce jour, le DFJ a pris immédiatement les mesures administratives qui s'imposent, soit la suspension de l'enseignant avec effet immédiat. En tant qu'employeur l'Etat de Vaud ne peut tolérer qu'un enseignant, bien qu'irréprochable dans son travail depuis de nombreuses années, manifeste un intérêt reconnu pour le surf sur des sites pédophiles. Il appartient à la justice d'établir si l'enseignant a conservé ces images. L'enseignant est également inculpé de contravention à la loi sur les stupéfiants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 octobre 2002

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, 079 310.84.27